

**PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS COMMUNAUTAIRES POUR LA PETITE ENFANCE ET LA  
GARDE D'ENFANTS  
FORMULAIRE D'ATTESTATION VISANT LE RAPPORT SUR LES PROCÉDURES DE VÉRIFICATION  
SPÉCIFIÉES**

Je confirme, au nom du gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR) et du conseil d'administration de district des services sociaux (CADSS), les informations suivantes sur le Programme d'immobilisations communautaires pour la petite enfance et la garde d'enfants (« PIC ») :

**Projet n° 1 relevant du PIC :**

Nom du projet d'immobilisations du PIC (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Adresse du projet d'immobilisations du PIC (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Ouvert à compter du (date d'ouverture en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Le nombre total de salles destinées aux services de garde d'enfants et/ou au Centre pour l'enfant et la famille *ON y va* correspond au nombre total de salles approuvées pour le projet d'immobilisations figurant à l'Annexe « D » (« Budget du projet approuvé relevant du PIC ») de l'Entente de paiement de transfert (« EPT ») 2018 pour les services de garde et le Centre pour l'enfant et la famille *ON y va* (veuillez cocher « oui » ou « non ») :

Oui  Non

Le nombre total de places destinées aux services de garde d'enfants correspond à ce qui est indiqué dans la lettre d'approbation du plan d'aménagement du service de garde (veuillez cocher « oui » ou « non »; s'il s'agit d'un Centre pour l'enfant et la famille *ON y va*, cochez « Sans objet ») :

Oui  Non  Sans objet

**Projet n° 2 relevant du PIC (le cas échéant) :**

Nom du projet d'immobilisations du PIC (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Adresse du projet d'immobilisations du PIC (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Ouvert à compter du (date d'ouverture en lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Le nombre total de salles destinées aux services de garde d'enfants et/ou au Centre pour l'enfant et la famille *ON y va* correspond au nombre total de salles approuvées pour le projet d'immobilisations figurant à l'Annexe « D » (« Budget du projet approuvé relevant du PIC ») de l'Entente de paiement de transfert (« EPT ») 2018 pour les services de garde et le Centre pour l'enfant et la famille *ON y va* (veuillez cocher « oui » ou « non ») :

Oui  Non

Le nombre total de places destinées aux services de garde d'enfants correspond à ce qui est indiqué dans la lettre d'approbation du plan d'aménagement du service de garde (veuillez cocher « oui » ou « non »; s'il s'agit d'un Centre pour l'enfant et la famille *ON y va*, cochez « Sans objet ») :

Oui  Non  Sans objet

**Tous les projets relevant du PIC :**

Tous les autres projets d'immobilisations du PIC figurant à l'Annexe « D » (« Budget du projet approuvé relevant du PIC ») de l'EPT, pour lesquels le financement du PIC a été approuvé par le ministère de l'Éducation et dont les dépenses d'immobilisations en vertu du PIC n'ont pas été garanties par des vérificateurs externes au moyen de procédures de vérification spécifiées, sont conformes aux modalités de l'EPT (veuillez cocher « oui » ou « non ») :

Oui  Non

Je comprends que, comme condition à l'approbation du financement du PIC, le GSMR ou le CADSS doit se conformer aux modalités de son entente de paiement de transfert (EPT) et à toutes les ententes particulières qui viennent modifier l'EPT. Si le GSMR ou le CADSS n'est pas

en mesure de répondre aux exigences de cette EPT et de toutes les ententes particulières qui viennent modifier l'EPT, le Ministère récupérera le financement du PIC, conformément aux modalités de l'EPT. Les dossiers doivent être conservés pendant sept ans. Le Ministère se réserve le droit de mener des vérifications ultérieures, au besoin.

Nom (signature) : \_\_\_\_\_  
Chef du système de services pour la garde d'enfants et la petite enfance (ou la personne remplaçante désignée), GSMR ou CADSS

Nom (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_  
Chef du système de services pour la garde d'enfants et la petite enfance (ou la personne remplaçante désignée), GSMR ou CADSS

Nom du GSMR ou du CADSS (en lettres moulées) :  
\_\_\_\_\_

Date (en lettres moulées) : \_\_\_\_\_